



Saint Antoine sur l'Isle

DELIB_2026_20
Classification 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT TROIS AVRIL**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 AVRIL 2026

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 2° Adjoint - Véronique BAUDRY – Nicole DUFOSSÉ – Fabienne SAUQUET – Yonnel REVELLAT – Didier MAZEAU – Sandrine GRANDET Géraldine FAVEAU – Marie JAUBERT – Hubert LECCHINI, Yoann MARY, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Jean-Paul MONTILLAUD (pouvoir à Annick SAMSON)
Guillaume HOLIER (pouvoir à Nicole DUFOSSÉ)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie JAUBERT

OBJET : Tarifs emplacements des forains

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aucune participation financière n'est demandée aux forains pour la fête de Pentecôte depuis plusieurs années. Il leur était demandé de se fournir un compteur forain pour l'électricité, l'alimentation en eau potable étant assurée la commune. Par mesure de sécurité des bornes forains ont été installées par la commune où ils pourront se brancher.

Vu la conjoncture actuelle et après discussion,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'instaurer une participation redevable par les forains présents lors de la fête foraine et fixe les tarifs suivants :

- 45 € par manège avec habitation pour une semaine,
- 30 € par manège seul,
- foodtruck 15 € pour les 3 jours,
- glacier 15 € pour les 3 jours,
- gratuit si autonomes.

Ces redevances feront l'objet d'une facturation après engagement auprès des forains.

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 30 avril 2026

La Secrétaire de Séance,

Marie JAUBERT



Le Maire

Paquerette PEYRIDIEUX